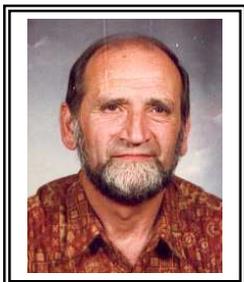


INFO GRAZAC

DECEMBRE 2005



- 1 Le mot du Maire
- 2 Nouvelle rédaction
- 3 Organisation urbaine routière
- 4 Enfin...l'ADSL à Grazac
- 5 Tri sélectif
- 6 Chauffage de l'église
- 7 Aménagement du monument aux commémorations
- 8 Cimetière
- 9 Annonces
- 10 Rappels
- 11 Repas des aînés
- 12 Fêtes de fin d'année

Mesdames, Messieurs,

Vous entendez toutes et tous, que les Conseils généraux, les Conseils Régionaux et certaines communes procèdent à des augmentations des taxes importantes, suite à la « décentralisation » voulue par l'Etat. Les baisses d'impôts répétitives sur les gros revenus (- 25 % en 4 ans), que de milliards qui ne peuvent plus être redistribués aux petites communes.

Cet argent cadeau pour « quelques-uns » est forcément comblé par des prélèvements sur les plus nombreux, les moins fortunés.

Les taxes locales dont vous êtes les principaux pourvoyeurs comblent ces « trous » de financements publics non versés, les EPCI n'ont d'autres solutions que l'impôt par les taxes.

Le désengagement de l'Etat, va créer de plus en plus de problèmes à tous, et directement aux petites communes. C'est pourquoi notre regroupement au sein d'une Communauté de Communes s'avérait d'autant plus nécessaire ; sur le plan Communautaire (district) nous pouvons bénéficier dès maintenant pour la petite enfance de « halte crèche garderie, centre de loisirs » voir journal du District.

Quant à nous, nous faisons tout ce qui est possible pour juguler ces augmentations au plus juste. A cet effet, notre entrée, même retardée, au District a permis de ne pas être « obligés » d'augmenter excessivement pour les contribuables Grazacois les charges d'imposition.

Mais restons sereins, en ces moments de fêtes, retrouvons-nous tous à l'apéritif de fin d'année pour accueillir chaleureusement les nouveaux arrivants ; Sachons nous souhaiter un meilleur avenir, et avec nos aînés finalisons cette année par le « célèbre repas des aînés » offert par la municipalité.

Le Maire

O
M
M
U
N
A
L

2 - NOUVELLE REDACTION : LA VIE DES CONSEILS MUNICIPAUX PORTEE A VOTRE CONNAISSANCE

Du nouveau dans le contenu de notre « journal » municipal d'information.

En effet, bien au-delà d'une présentation des orientations et débats menés par votre conseil municipal lors de décisions majeures (budget, organisation communale et extra communale, grands travaux ...), sans vouloir en éluder leurs contenus qui vous seront toujours présentés, nous avons pensé que nous devions porter à votre connaissance l'intégralité des thèmes qui sont traités lors des conseils Municipaux successifs.

Cette pratique est donc inaugurée dans ce numéro; comme pour toutes les « premières fois », peut-être que des maladresses seront à relever et nous nous en excusons par avance, que chacun participe à nous faire remonter son appréciation, et pourquoi pas fasse preuve d'un acte rédactionnel pour améliorer le journal dès ...demain... Il sera le bien venu.



CONSEIL MUNICIPAL DU : 24/05/2005

SUR CONVOCATION DU : 19/05/2005

Conseil présent : 6 EXCUSEE : Mme Mesples Nathalie // ABSENT : Mr Ruquet Marc.

Débats : - 1 - Enquête publique concernant les travaux de restauration de cours d'eau et fossés par le SMIVOM - Début de l'enquête le 09/05/2005 et jusqu'au 30/05/05 - Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

- 2 - Internet à la Mairie - Subvention plafonnée à 2287€ 00 sur 4 ans - La subvention est demandée au Conseil Général sur la base des devis représentatifs des besoins (matériels et installation) - Le Conseil prend délibération.

- 3 - Elections / Référendum Européen - Le Conseil organise la tenue du bureau après avoir enregistré les heures officielles d'ouverture : de 8hoo à 20hoo.



CONSEIL MUNICIPAL DU : 26/06/2005

SUR CONVOCATION DU : 10/06/2005

Conseil présent : 6 EXCUSEE : Mme Teyseyre Cathy. // ABSENT : Mr Ruquet Marc.

Débats : - 1 - Convention de transfert de prêts auprès du CRCA concernant les emprunts liés à l'assainissement ; compétence transférée auprès : District de la Vallée de l'Ariège.

- 2 - Modification des statuts de la Communauté de Commune - Le Conseil prend délibération.

- 3 - Définition des intérêts communautaires et compétences transférées à l'EPCI. - Le Conseil prend délibération.

- 4 - Modification des Statuts du « Pays Sud Toulousain » - Le Conseil prend délibération.

- 5 - Aménagement du terrain de loisir (2^{ème} tranche) - Demande de subvention sur devis des travaux et acquisitions envisagées - Le Conseil prend délibération.

- 6 - Lecture d'une demande exprimée par le SMIVOM par délibération N° 03 12 04 et concernant plus particulièrement une réflexion pour une intercommunalité unique (District & Smivom) - Le Conseil demande éclaircissement au président du SMIVOM quant à la pertinence d'un tel débat qui engagerait les adhérents de son EPCI, elle-même, non habilitée à initier une telle démarche.

- 7 - Hydraulique Agricole - Inscription de la Mouillonne dans le programme « petits ruisseaux » géré par le SMIVON au travers d'emplois « contrats d'insertion ».

- 8 - Appels d'offres)) pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement - Consultation de gré à gré ; sont consultés : - Ets Aguirre - Ets Cesses - Ets Marty - Au 26/06/05 une première offre de l'entreprise Aguirre - Le Conseil reste dans l'attente des propositions des autres candidats.

- 9 - Assainissement - Transfert des subventions du conseil Général et Adour Garonne Via le « District ». - Le Conseil prend délibération.

- 10 - Lecture du P.V de transfert de la compétence assainissement de la commune de Grazac VIA la communauté de Commune et ce à la date du 01/04/2005.

- 11 - POOL Routier - Le Conseil autorise Mr le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à l'élaboration des appels d'offres nécessaires et obligatoires.

- 12 - Réalisations exécutées et en cours : - dernièrement ... Bancs et chauffage de l'église...

- Montant total des encours 62 148 € 00 nécessaires en prêts relais pour couvrir les subventions attendues mais aussi les retours de TVA, ; ceux-ci remboursables sous 3ans (à réception des versements attendus) / et / Financement des charges d'investissement hors subventions : 40 672 € 00 remboursables sur 10 ans - Le Conseil autorise Mr le Maire à signer les conventions avec le CRCA. (Caisse Régionale du Crédit Agricole).

- 13 - Soumission d'achat : - Le Conseil vote pour une éventuelle proposition de soumission pour l'acquisition du « hangar » situé à côté du lavoir - Communication au liquidateur judiciaire de notre souhait d'acquisition.

- 14 - Salle polyvalente - Suite aux diverses effractions et vandalisme sur les accès de cette salle, Mr le Maire informe de l'achat de 3 serrures sécurisées sur organigramme pour un montant de 358 € 11 TTC - Le Conseil approuve ces nécessités.

- 15 - SIC : Réponse par courrier à Mr le Président concernant la demande de scolarisation d'un enfant de la Commune de Grazac.

- 16 - Les JO 2012 : Le Conseil soutient la réalisation des jeux à PARIS ; Courrier de soutien.



CONSEIL MUNICIPAL DU : 08/08/2005
SUR CONVOCATION DU : 02/08/2005

Conseil présent : 5 EXCUSE : Mr Lorrain J-Luc . // ABSENTS : Mr Ruquet Marc, Mme Teysseyre Cathy.

- Débats :**
- 1 - Soumission d'achat : - Le Conseil vote une soumission de 20 000 € 00 auprès la SARL batimo - Le Conseil prend délibération.
 - 2 - Appels d'offres pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement - Consultation de gré à gré ; ont été consultés en date du 09/06/05 : - Ets Aguirre - Ets Cesses - Ets Marty - Au 26/06/05 seule l'entreprise AGUIRRE nous à fait une proposition pour un montant de 4903 € 60 - Le Conseil prend délibération pour engager la procédure habituelle (demande de subvention, financement et réalisation...)
 - 3 - POOL Routier - Mr le Maire expose au Conseil le compte rendu de l'opération d'ouverture des plis par la commission des appels d'offres réunie le 02/08/05 suite à la consultation pour le pool routier 2005/2006. Ont répondu : - CAZAL SAS : 14 752 € 66 H.T. - MALET 22697 € 69 H.T. - AGUIRRE 14576 € 01 H.T. - BARBARES 19308 € 22 H.T. // Mr le Maire fait remarquer un dépassement de 5% minimum (Ets AGUIRRE) et jusqu'à +63% (Ets MALET) par rapport au prévisionnel initialement programmé au budget sur la base des études exposées par les services DDE. - Le Conseil retient la candidature de l'entreprise AGUIRRE et prend délibération pour autoriser Mr le Maire à engager les procédures habituelles nécessaires.
 - 4 - Accueil des enfants en maternelle : - Après avoir pris connaissance de la proposition de Mr le Président du SIC : accueil des enfants à partir de 3 ans ... - Le Conseil approuve la démarche sur le fond, et prend délibération.
 - 5 - EDF / GDF : - Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil une interpellation des agents de ces entreprises nationales qui demandent soutient dans leur expression de maintient de celles-ci dans le service public et le rejet de toute privatisation -Le débat fait valoir que l'équipement en structure de réseaux d'énergie n'a pu se réaliser que par l'intérêt majeur accordé par la NATION pour un service égal pour tous ses citoyens jusque dans les contrées les plus reculées ; il souligne aussi qu'une entreprise privée n'aurait jamais pu aborder une telle couverture du territoire avec cette notion de service public, l'une devant OBLIGATOIREMENT réaliser des profits, l'autre devant redistribuer par l'investissement ou le coût de production les éventuels gains... - Le Conseil prend délibération de soutien.



CONSEIL MUNICIPAL DU : 29/09/2005
SUR CONVOCATION DU : 23/09/2005

Conseil présent : 7 EXCUSE : // ABSENT : Mr Ruquet Marc

- Débats :**
- 1 - POOL Routier / Mission SPS - Mr le Maire expose au Conseil le compte rendu de l'opération d'ouverture des plis concernant la mission SPS à rattacher aux opérations de réalisation de travaux le pool routier 2005/2006. Ont répondu : - SOCOTEC 932 € 88 TTC // BECS 1174 € 47 TTC // SUARD 1495 € 00 TTC . - Le Conseil retient la candidature de l'entreprise SOCOTEC et prend délibération pour autoriser Mr le Maire à engager les procédures habituelles nécessaires.
 - 2 - SALLES COMMUNALES // AUTORISATION D OCCUPATION :
Le Conseil autorise et renouvelle l'autorisation aux associations : - Grazac Loisir - Le Foyer Rural - Pégace - Dance -
 - 3 - Bar / Commerce : Mr le Maire attire l'attention du Conseil sur un contentieux qui est en « train de se créer » entre l'exploitante du commerce local et divers services pour lesquels la trésorerie d'Auterive à mission de recouvrement ; cette dernière nous interpelle plus particulièrement quant au non paiement des loyers dus dans le cadre de l' exécution du bail locatif.
Vu le contexte, le Conseil défini les 3 étapes nécessaires : - Convocation immédiate pour le 07/10/05 d'un Conseil en session extraordinaire pour statuer sur cette situation et devant examiner les démarches préalables à toutes décisions - Rencontrer dès le 30 septembre au matin la « gérante » du commerce pour connaître les raisons de cette situation et l'inciter à prendre immédiatement contact avec la Trésorerie d'Auterive et d'arrêter d'accumuler des dettes « publiques » sans explication... - Laisser un délai de 7 jours francs pour un retour d'informations tant en provenance de la trésorerie que de la gérante.
 - 4 - SALLE POLYVALENTE : Sécurisation en périphérie



CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU : 07/10/2005
SUR CONVOCATION DU : 29/09/2005

Conseil présent : 7 EXCUSE : // ABSENT : Mr Ruquet Marc

- Débats :**
- 1 - Monsieur le Maire expose : respect de la procédure précédemment invoquée au conseil du 29/09/2005 à savoir : négociation auprès de la gérante et délais accordés. Après constat des éléments à sa connaissance tant venant de la perception que de la gérance du commerce, le conseil délibère et demande à Monsieur le Trésorier d'Auterive « d'engager la procédure de recouvrement » « de faire respecter le bail locatif »



CONSEIL MUNICIPAL DU : 20/10/2005
SUR CONVOCATION DU : 17/10/2005

Conseil présent : 6 EXCUSE : Mr SALVAYRE Guy : ABSENT : Mr Ruquet Marc

Débats :

- 1 - PLU (Plan Local d'Urbanisme) : - compte rendu du rapport du commissaire enquêteur .le conseil prend acte que sur le fond le PLU est applicable à 2 particularités près nécessitant débat et prise de position du Conseil avant approbation dudit PLU.

Débat ouvert concernant la parcelle 790, le Conseil a déjà été interpellé à plusieurs reprises pendant l'instruction du PLU (depuis 1999) , soit au travers de ses Conseillers soit par les propriétaires successifs et a toujours demandé à la commission de rester inflexible quant à la nature et au classement de cette parcelle ; à propriétaires différents il ne peut pas être question de changer d'orientation sauf d'avoir à léser le précédent propriétaire.

Concernant l'article - 1 - 1AU 2 alinéa 2, 2-1, page 17 du règlement, pour qu'il soit mis en cohérence avec le 3^e alinéa du chapitre « caractère de la zone » à savoir « ...dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble intéressant le quartier » au lieu de « concernant au moins la totalité des unités ».

Une délibération a été prise approuvant le PLU.

- 2 - ADSL : ouverture du service en principe le 2 décembre 2005 (à confirmer.....).
- 3 - Urbanisation - Sécurisation + Info Grazac : réunion de discussion prévu le 4 novembre 2005 à 20 h 30.
- 4 - Protection des moteurs « clim » salle polyvalente : suite à dégradations multiples et répétées : devis H. T. 1263.50 de LAZAYGUES Yves. Devis accepté.
- 5 - Numéros et noms de rues : - le Conseil approuve la nécessité d'une commande pour compléter les plaques manquantes.
- 6 - Information publique : - le Conseil approuve la nécessité des commandes : un panneau vitrine extérieur (façade mairie + cimetière) + panneau affichage (salle polyvalente).
- 7 - Orage du 08/09/2005 : une expertise principale aura lieu le mercredi 26 octobre 2005 à 10 h 00.



Aucune réunions de Conseil depuis, les ultérieures informations publiques sur le prochain Grazacois.....

3 -ORGANISATION ROUTIERE URBAINE

Le 14 octobre 2005 à 16 h 00 s'est tenue une réunion d'analyse concernant l'organisation routière urbaine nécessaire à GRAZAC au vu du développement prévisible de notre commune et tenant compte d'une « photo » de la situation présente.

Nous avons au préalable mandaté la D.D.E. pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage ce qui a permis d'élaborer ce premier diagnostic en juxtaposition de l'application à venir du PLU et donc d'appréhender les nouvelles contraintes incontournables. Ci-dessous un extrait du dossier faisant l'objet des débats engagés.«

Assistance à maîtrise d'ouvrage
Commune de GRAZAC

2-2 Fonctionnement urbain

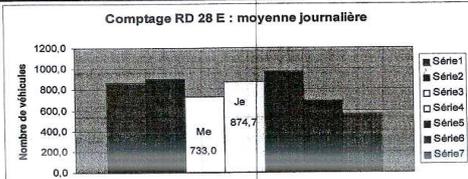
La commune de Grazac est traversée dans la plaine par la RD 12. Le flux de véhicules en transit entre Saverdun et Muret ou Toulouse ne traverse donc pas le village. Cette route présente des relevés de vitesse dépassant la vitesse autorisée, ce qui pose problème pour les intersections, notamment avec la RD 28^E, de plus un manque de visibilité, suivant les cultures en place, se fait sentir dans les courbes.

La route qui dessert le village, suivant un axe Nord – Sud, est la route départementale 28^E. Elle est en partie urbanisée dans le cœur du village. Cette route est alimentée par des voies communales dont le gabarit n'est plus adapté à la circulation actuelle. De plus le manque de stationnement oblige les riverains à stationner sur la chaussée ou sur les accotements et donc fragilise ces derniers. Enfin, le manque de cheminement piéton ne peut garantir le déplacement des personnes en toute sécurité.

Les comptages réalisés au droit de la salle des fêtes sur la RD 28 E sont les suivants :

Récapitulatif comptages RD 28 E – septembre 2005

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCH	total / semaine
Semaine 1	895	897	723	845	982	691	595	5629
Semaine 2	878	892	732	893	999	693	535	5592
Semaine 3	835	925	744	886	976	688	559	5613
Moyenne	868.7	904.7	733.0	874.7	975.7	690.7	563.0	



Une évolution sans cesse constante du trafic est à noter puisqu'en 1991 un comptage réalisé donnait 467 véhicules / jour , et en 1998 730 véhicules / jour et aujourd'hui on obtient une moyenne de 800 véhicules / jour sur l'ensemble de la semaine. Cette évolution devrait être encore plus significative avec l'arrivée des nouvelles constructions.

Assistance à maîtrise d'ouvrage
Commune de GRAZAC

Le centre du village

Dans la traverse du village, la vitesse excessive et le manque de visibilité dans certains carrefours fragilisent la sécurité des usagers et des piétons. De plus, le flux de circulation ne va cesser de croître avec les futurs projets d'urbanisation.

Les ruptures de cheminement piétonnier, ainsi que le stationnement anarchique dû au fait qu'aucun emplacement n'ai été prévu à cet effet, rendent les déplacements des piétons et des cycles difficiles.

Toutes ces zones dites à risques sont répertoriées ci après :

Sur RD 28 E

- 1 Carrefour devant la mairie : absence de visibilité pour sortir de la rue du château, pas de continuité pour les piétons. Difficulté pour tourner à gauche en arrivant dans le village en direction du Bezinat.
- 3 Carrefour devant le bar-restaurant : stationnement anarchique réduisant la visibilité, vitesse élevée.
- 4 Carrefour avec la route de Caujac (VC 2) : difficulté pour tourner à gauche en venant du village en direction de Caujac, vitesse excessive en entrant dans l'agglomération.
- 5 Ligne droite en entrée de l'agglomération : côté Esperce vitesse excessive.
- 6 Carrefour de la voie du Château et du chemin des Bourdettes : sortie difficile des Bourdettes et de la voie du château, vitesse excessive, pas de piétonnier.
- 8 Carrefour avec la voie communale dite du Rougé à Grazac : chicane sur la RD peu efficace et vitesse excessive en entrée sur la voie communale, pas de cheminement piéton.

Sur voies communales

- 2 Voie du Château : Rétrécissement après la place publique et étroitesse de la voie pas de stationnement significatif, absence de piétonnier.
- 7 Voie communale n°102 du Château2 de Caujac : Étroitesse de la voie, absence de piétonnier., courbe très serrée sans visibilité.
- Voie communale n° 2 de Caujac : en partie étroite, manque de piétonnier. (n'apparaît pas sur la carte)

4 - ENFIN.... L'ADSL ARRIVE A GRAZAC....

Nous portons à votre connaissance le courrier que nous avons reçu de Monsieur le Directeur Régional de France Télécom. A réception de ce dernier, la liste des personnes intéressées (notre questionnaire de février 2004) a été adressée à cet organisme, par courrier en date du 17.10.2005 (57 réponses).

«



Votre interlocuteur : Annie Algranti - Laurent Tantot
Email : annie.algranti@francetelecom.com
laurent.tantot1@francetelecom.com

www.francetelecom.com

Direction Régionale de Midi-Pyrénées

Monsieur Noël MESPLES
Maire
Mairie de GRAZAC
31190 GRAZAC

Toulouse, le 3 octobre 2005

... »...

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que l'ouverture du service ADSL est programmée le 2 décembre 2005, consécutivement à l'équipement du central de GRAZAC.

Par suite, tous les abonnés reliés à cet équipement par une ligne téléphonique compatible avec cette technologie pourront accéder à tout ou partie des offres ADSL du marché.

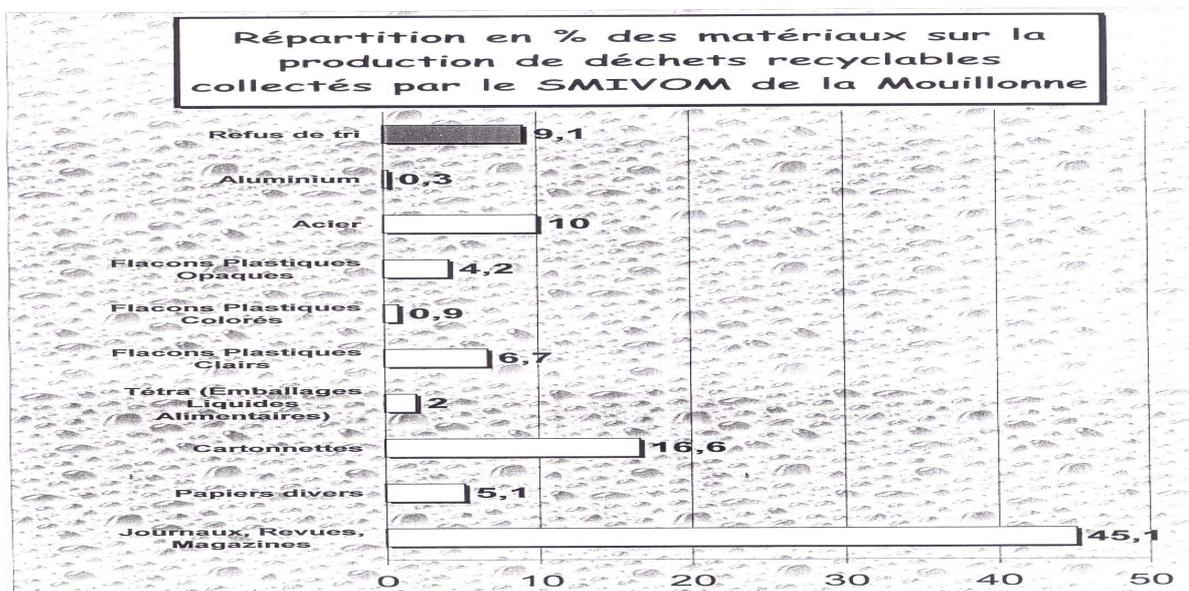
Il nous serait particulièrement agréable, à cette occasion, de pouvoir compter sur votre soutien et celui de votre équipe municipale, notamment par l'information qui pourrait être faite à vos administrés sur cet événement au travers des supports de communication habituellement utilisés par la Municipalité. Un retard pouvant éventuellement survenir, nous vous invitons toutefois à faire preuve d'une certaine prudence quant à la diffusion de la date précise d'arrivée du service sur votre commune.

Restant à votre disposition pour plus d'informations, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire,

... »

5 - TRI SELECTIF DES ORDURES MENAGERES

Cela fait huit mois que le tri sélectif a débuté, le bilan global est relativement positif, mais peut être amélioré, à savoir, ne pas mettre les récupérables (containers jaunes) dans des poches. Vous trouverez ci-dessous les tableaux des différents matériaux collectés et des coûts du traitement des O.M. et du tri sélectif. Ce n'est qu'un début fort encourageant, mais il est important d'améliorer le taux de refus pour diminuer encore le coût du retraitement.



LE TRAITEMENT DES RECYCLABLES SECS

☞ Les collectes de tri sélectif sont également chargées par le grappin dans des bennes de la COVED qui assure le transport et le tri sur leur centre de tri à Saint-Sulpice La Pointe dans le Tarn.

☞ Le tri est effectué manuellement, n'imbriquez pas les emballages les uns dans les autres, ne découpez pas vos emballages et vos papiers, journaux, respectez les consignes de tri.

Coût de traitement (tri): 182 € HT/Tonne

□□ → Valorisation des produits triés

Coût de transport : 24 € HT/Tonne

Coût des erreurs de tri : 57,50 € HT/Tonne

Toutes les 3 semaines, une caractérisation est effectuée avec la présence d'un technicien de la COVED sur le site du SMIVOM à Miremont permettant de déterminer le pourcentage d'erreur de tri, la répartition des matériaux à trier afin de fixer les valorisations matières reversées par Eco-Emballages.

Erreur de tri : 9 % : résultat correct au vu de la moyenne nationale, l'effort est à porter sur les bacs collectifs.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES DECHETS RECYCLABLES SECS DES PARTICULIERS

Le SMIVOM de la Mouillonne gère :

☞ La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables secs pour environ 23 000 habitants répartis sur 18 communes

Containers individuels : Auterive, Le Vernet, Caujac, Grazac, Lagrâce-Dieu, Labruyère-Dorsa, Miremont, Puydaniel, Venerque, Auragne, Cintegabelle

Containers collectifs : Espence

Containers individuels + containers collectifs : Beaumont/Lèze, Grépiac, Mauressac, Auribail, Gaillac-Toulza, Marliac

5 camions bennes par jour

Les chiffres clés de la collecte

☞ **Tonnage ordures ménagères** : 638 Tonnes par mois soit 365 kg/an/habitant soit 1 kg/jour/habitant

☞ **Tonnage en tri sélectif** : 90 Tonnes par mois soit 53 kg/an/habitant

☞ **Coût de collecte ordures ménagères et recyclables**: 115 €/Tonne ou 38 €/an/habitant

LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le quai de transfert possède deux compartiments, l'un pour recevoir les collectes d'ordures ménagères, l'autre pour recevoir les collectes de tri sélectif.

☞ Le SMIVOM gère le traitement des ordures ménagères pour la communauté de communes CO.LAUR.SUD, la commune de Lagardelle/Lèze et celle des communes et communautés adhérentes. Les bennes à ordures ménagères vident dans les fosses du quai de transit situé sur la commune de Miremont. Un grappin récupère les ordures ménagères et les dépose dans un semi remorque pour le transfert dans un centre de traitement (Incinération ou Centre d'Enfouissement Technique)

Les chiffres clés du traitement

Coût de traitement : 110 €/Tonne ou 40 €/an/habitant dont :

○ Incinérateur de la Société d'Exploitation Thermique du Mirail à Toulouse : 69 €/Tonne TTC

○ Centre d'Enfouissement Technique du SIVOM de Saint-Gaudens/Montréjeau/Aspet : 54 €/Tonne TTC

6 - CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE :



VU DE DESSOUS



VU DE DESSUS

7 - AMENAGEMENT DU MONUMENT AUX COMMÉMORATIONS



Plantations d'arbres autour du monument, (oliviers, pins- parasol etc...)

8 - CIMETIÈRE :

Il ne reste plus qu'un an pour identifier les différentes tombes et caveaux non répertoriés actuellement. Nous procéderons dans les prochains jours à la mise en place de panneaux devant chaque tombe non identifiée, et au bout de la procédure, fin novembre 2006, toutes tombes ou caveaux non réclamés, tomberont dans le domaine public, et l'emplacement ainsi libéré pourra être reloué à d'autres familles.

9 - ANNONCES :

CARNET ROSE

11 janvier 2005 Guillaume, Patrick, Marin SOYER
14 janvier 2005 Morgane, Alisson, Cèline, Ghislaine LAMBERT
17 janvier 2005 Arthur, Thibaut, René VOLAND
21 avril 2005 Yasmine, Inès DJEBARNI
20 août 2005 Théo, Thomas, Thibaud FROISSARD

CARNET BLANC

16 juillet 2005 Lionel, Fabien MARAN et Laëtitia DAROLLES
31 JUILLET 2005 Jean-Jacques, Joseph MANFRINATO et Mélissa, Nathalie, Jeanne LEGUEVAQUES
03 septembre 2005 Christophe STRAUS et Angélique, Denise, Josette MESNAGE

10 - RAPPELS :

→ Tout citoyen à Grazac ou ailleurs trouvera la vie de sa commune au travers des délibérations et arrêtés pris par le Conseil Municipal, obligatoirement portés à connaissance par publicité : - affichage en lieu et place prévu à cet effet (à Grazac sous le préau de la Mairie) - par archivage dans les cahiers et journaux de délibérations obligatoires consultables en Mairie.

→ La Mairie est ouverte les :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 08h00 à 12h00
Le Samedi de 11h00 à 12h00.

→ Le recensement pour la journée citoyenne, est obligatoire dès le seizième anniversaire, pour tous les jeunes gens (filles et garçons).

Cette démarche est à accomplir à la mairie du domicile.

→ Toutes personnes domiciliées et désirant voter sur la commune, doivent s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.

11 - REPAS DES AINES :

Comme chaque année, voici l'approche du repas offert par la municipalité aux « aînés de notre commune. Cette année, cela se déroulera à la salle polyvalente, le « samedi 17 décembre 2005 » et débutera à partir de 18 h 30 par un apéritif offert à toute la population, suivi à 20 h 00 par le traditionnel « repas des aînés » dans la même salle, en compagnie de l' « harmonie d'Auterive » qui animera cette soirée. Nous proposons aux Grazacoises et aux Grazacois qui le désirent de partager cette fête avec nos aînés, en vous inscrivant dès maintenant à la Mairie aux heures d'ouvertures habituelles, moyennant une participation pour le repas de 15 € payable à l'inscription, (le repas est préparé et servi par un traiteur). Date limite d'inscription le 10 décembre 2005.



« LE POT DE FIN D'ANNEE »

SAMEDI 17 DECEMBRE 2005 A 18 H 30

A l'occasion des fêtes de « Noël » et du « nouvel an » Monsieur le Maire et son conseil municipal vous invitent à un apéritif qui sera servi à la salle polyvalente. Une occasion pour tous de se rencontrer, et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.....

A très bientôt.



joyeuses fêtes

DERNIERE MINUTE ASSOCIATIONS :

Les lotos à la salle polyvalente :

Ecole maternelle le mardi 06 décembre 2005

Les P'tites Violettes les mardis 13 & 20 décembre 2005

mardis 10 & 24 janvier 2006

Grazac Loisirs les mardis 03 & 17 janvier 2006

mardis 07 & 14 février 2006

Pégace le mardi 31 janvier 2006

Les P'tites Violettes vous rappellent qu'elles organisent le réveillon de la Saint-Sylvestre à la salle polyvalente. Pensez à réserver avant le 15 décembre 2005

Après de :

Madame CURY : portable 06. 11.50.71.39

Madame GLENADEL: portable 06.74.69.27.44



joyeuses fêtes